

Mais de toute façon, c'est une amélioration, puisqu'il s'agit de l'établissement d'une commission de négociations collectives. C'est certainement une amélioration sur ce qu'on avait anciennement. Nous sommes très heureux de cette petite amélioration, mais nous souhaitons que tous les employés du Service civil appartiennent à un syndicat complètement indépendant, puisqu'on dit que ce sont des hommes libres. On le dit, mais je ne le crois pas du tout. Cependant, ce sera un petit pas en avant vers la liberté de l'employé.

● (5.50 p.m.)

[Traduction]

**M. Leboe:** Monsieur le président, j'aimerais parler brièvement de la résolution dont nous sommes saisis relative au droit de négociations collectives des fonctionnaires. Dans notre groupe, pour divers motifs, nous approuvons les droits de négociations pour les fonctionnaires. A cette étape du débat il est difficile de parler sans répéter certaines choses qui ont déjà été dites. J'essaierai d'éviter les répétitions.

Tout d'abord, j'aimerais dire qu'un certain mythe est attaché à la proposition disant que les fonctionnaires ont déjà le droit de négocier, et d'autre part, il semble que ce droit peut avoir une grande valeur non seulement pour la fonction publique en général mais aussi pour le gouvernement lui-même. Ceci semble être une contradiction, mais je veux dire que depuis des années des négociations se sont poursuivies, bien qu'il n'y ait pas eu de mécanisme officiel de négociation comme celui que l'on vient de proposer.

Cette formule n'est pas utopique comme un grand nombre de fonctionnaires semblent le croire, parce que les responsabilités de la fonction publique leur deviendront désormais plus évidentes. Cependant l'effet psychologique apportera la paix de l'esprit aux fonctionnaires parce que leur organisation défendra leurs intérêts en ce qui touche leurs conditions de travail, leurs salaires, et ainsi de suite.

Toutefois, ils se rendront de plus en plus compte de la nécessité de surveiller les administrateurs de leur organisme et de maintenir en tout temps des liens étroits entre ces derniers et les fonctionnaires ordinaires de crainte que les administrateurs ne parlent en leur nom personnel et non en leur qualité de représentants. Cela pourrait même mener plus tard à la restriction de la durée des fonctions des administrateurs. Ce point deviendra essentiel pour l'efficacité des négociations.

Nous nous apercevrons également que pour certains employés de la fonction publique, les négociations collectives seront avantageuses, tandis que pour certains autres, la situation actuelle est plus intéressante car, par suite de l'élimination de catégories et du processus des négociations, certains fonctionnaires seront placés dans de nouvelles catégories.

Après sa présentation, nous devons passer beaucoup de temps à analyser la mesure pour nous assurer qu'elle constituera, dès le début, une loi efficace du Parlement. A mon avis, cette analyse devra se dérouler au comité, et j'espère que les opinions s'exprimeront librement, afin que le Parlement puisse faire de son mieux quant aux négociations collectives des employés de la fonction publique.

[Français]

**M. Allard:** Monsieur le président, dois-je vous signaler qu'il est six heures?

**M. Haidasz:** Non, continuez.

**M. Gauthier:** Continuez.

**M. Allard:** Monsieur le président, il me fait plaisir de...

**M. le président suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Je dois informer l'honorable député de Sherbrooke que l'heure consacrée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés a été reportée à plus tard. En conséquence, il peut poursuivre ses remarques relativement à la résolution présentement à l'étude.

**M. Allard:** Vous êtes bien aimable, monsieur le président, de me signaler l'occasion qui m'est offerte d'adresser la parole présentement. Cependant, avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de dire que je diffère d'avis avec l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), relativement aux projets de résolution qui sont présentés en cette enceinte.

En vertu du statut politique que j'occupe en cette Chambre, je dois toutefois, aujourd'hui, sur le point de vue qu'il a soulevé, me dissocier quelque peu de lui, car je crois que le stade de la résolution a son importance, car elle permet au gouvernement qui présente au Parlement l'idée d'un projet de loi qui suivra, l'occasion de connaître l'opinion des différents partis politiques et des députés sur la question qui doit être soumise en détail pour étude.

Évidemment, il peut se perdre beaucoup de temps à la Chambre, et nous le remarquons de temps à autre. Il s'en perd également dans